

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE COMITÉ DIRECTEUR DU LUNDI 15 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 19 h 30, les membres du Comité Directeur du Comité Régional d'Équitation de Lorraine, association loi 1901 dont le siège social est 13, rue Jean Moulin à Tomblaine, se sont réunis à la Maison Régionale des Sports de Lorraine à Tomblaine.

**Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion sont présents :** Gérard André, Dominique Basten, Sylvie Boutellier, Nathalie Delouis-Bazinet, Sophie Girardin, Michel Groben, Frédérique Jourde, Jérôme Lefebvre, Jean-Claude Meng, Jean-Louis Pinon, Anne Posedel, Bernard Pruvost, Marc Seichepine.

**Sont excusé(e)s :** Xavier Cousin, Jacques Fournié, André Loutz, Christophe Macrez, Nadja Pruvost, Fabienne Ramberti, Alexandre Vuilleminot.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Nomination des administrateurs provisoires du CRE Grand-Est
- Questions diverses

Jean-Louis Pinon remercie les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 40.

### **Nomination des administrateurs provisoires du CRE Grand-Est :**

Jean-Louis Pinon présente les dates importantes du rétro planning de la fusion des trois Comité Régionaux de Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne.

La FFE demande aux CRE de nommer un Comité de Préfiguration composé de 9 personnes, 3 par actuel CRE. Ces 9 personnes éliront un Président, un Secrétaire Général et un Trésorier qui dirigeront le CRE Grand-Est, créé lors du vote des statuts, mis en place par la FFE, en date du 13 avril. Les principales tâches du nouveau CRE Grand-Est consisteront à uniformiser les contrats (travail, assurances) et les comptes des 3 actuels CRE qui conservent néanmoins leurs prérogatives jusqu'au 31 août 2017.

Suite aux soucis de santé de Jacques Fournié qui était pressenti pour faire partie de ce Comité de Préfiguration, Jean-Louis Pinon propose la candidature de Nathalie Delouis-Bazinet.

Les 3 représentants proposés pour le CRE Lorraine sont donc :

Jean-Louis Pinon  
Nathalie Delouis-Bazinet  
Jean-Claude Meng

Le vote est soumis au Comité. Personne ne demandant un vote à bulletin secret, c'est un vote à main levée qui est appliqué.

Aucune abstention ni voix contre.

Le Comité de Préfiguration est adopté à l'unanimité.

Jean-Louis Pinon remercie le Comité pour sa confiance.

Une réunion du Comité de Préfiguration sera organisée la semaine prochaine pour débiter les travaux.

Guy Matras, représentant le Tourisme Équestre au CRE de Champagne-Ardenne, sera proposé comme Secrétaire Général, Jean-Pascal Jobst, actuel Président du CRE Alsace au poste de Trésorier et Jean-Louis Pinon au poste de Président.

Cette réunion de Comité est peut-être la dernière que le CRE Lorraine organisera. Les élus actuels ne pourront malheureusement pas tous figurer au sein du nouveau Comité qui se composera de 19 membres (6 Lorrains, 7 Alsaciens, 6 Champardennais) :

- 3 dirigeants agréés (1 cheval, 1 poney, 1 tourisme)
- 3 dirigeants affiliés (1 cheval, 1 poney, 1 tourisme)  
(avec proportion 50 % femmes, 50 % hommes)
- 12 postes spécifiques comprenant à minima 2 ODC et 2 cavaliers de compétition de disciplines différentes, 2 éducateurs d'équitation diplômés, 2 accompagnateurs, guides, maîtres randonneurs ou baliseurs de TE, 2 organisateurs de compétition  
(avec proportion 70 % femmes, 30 % hommes)

Chaque CDE sera représenté au sein du CRE (par une personne autre que le Président du CDE).

Concernant le CRTE, il sera composé de 5 membres TE au sein du CRE qui désigneront leur Bureau. Ils créeront l'association « CRTE ». Des membres supplémentaires pourront être élus ou cooptés.

Concernant le CDE et le CDTE des Vosges dont les statuts n'ont pas été approuvés lors du vote du 13 avril, une nouvelle AG devra être organisée avant le 30 juin. Le CRE apportera si besoin son soutien pour la mise en place de cette AG.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE COMITÉ DIRECTEUR  
DU LUNDI 15 MAI 2017**

A noter que la DFA habituellement versée au CRE en avril était suspendue par la FFE qui ne souhaitait la verser qu'à la nouvelle instance, mettant le CRE dans l'embarras financier en pleine période d'activité (championnats...).

Une dérogation a cependant été accordée et un acompte de 50 % a été versé en attendant la création officielle du nouveau CRE. Le solde sera versé à réception du récépissé en Préfecture de création de l'instance dirigeante.

Un important travail d'harmonisation sera à faire pour les 3 CRE qui fonctionnent différemment sur certains points :

Contrats de travail, conventions collectives

Régimes sociaux (MSA, Urssaf, régime local)

Facturation mutualisée des ODC (hors CSO)

Gestion du matériel

Aides aux clubs (subventions...)

Etc

Chaque CRE présentera un état comptable au 30 juin et le traité de fusion devra être signé au plus tard le 9 octobre avec publication au Journal Officiel. La fusion se fera sous la forme de « fusion création ».

L'AG d'approbation de la fusion est programmée pour le 9 novembre. La dissolution des anciens CRE devant intervenir au plus tard le 9 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la réunion à 20 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu qui, après lecture, a été signé par :

Le Président,  
Jean-Louis PINON.

Le Secrétaire Général,  
Jean-Claude MENG.